## DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): M. LUCIEN LIMOUSIN

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 15 Septembre 2017

OBJET: Aide aux structures d'encadrement technique des agriculteurs - Année 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer, au titre de l'exercice 2017, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 55 907 € à des structures d'encadrement technique des agriculteurs, conformément au tableau figurant dans le rapport.

La dépense sera imputée à hauteur de 55 907 € sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

## **ADOPTE**

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée